



## **COMMUNE D'YVERDON-LES-BAINS**

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 février 2005**

**Présidence : Monsieur Cédric PILLONEL, Président.**

**La Municipalité est au complet.**

**Monsieur le Président souhaite à tous une cordiale bienvenue, salue les Conseillères et Conseillers, le Syndic et les Municipaux, les représentants de la presse, le public présent, ainsi que les téléspectateurs.**

#### **1. APPEL**

L'appel fait constater l'absence de :

Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Irène KELLER RICHNER, Joëlle MONNIN, Delphine PERRET NAGUIB, Sarah SCAPERROTTA, Guy BANNOUX, Jean-Daniel CHAPERON, Bouzid DERRADJI, Laurent GABELLA, Jean-Paul GIROUD, Pierre HUNKELER, Michel MULLER, Peter OTHENIN-GIRARD, Thierry PIDOUX, Yan ROSSIER, Bernard SCHALLENBERGER, Jean-François TROYON, Vassilis VENIZELOS.

Se sont excusés :

Mesdames et Messieurs Barbara CRIBLET, Irène KELLER RICHNER, Joëlle MONNIN, Delphine PERRET NAGUIB, Sarah SCAPERROTTA, Bouzid DERRADJI, Jean-Paul GIROUD, Pierre HUNKELER, Michel MULLER, Thierry PIDOUX, Yan ROSSIER, Jean-François TROYON, Vassilis VENIZELOS.

Absents :

Messieurs Guy BANNOUX, Jean-Daniel CHAPERON, Peter OTHENIN-GIRARD, Bernard SCHALLENBERGER.

Arrivé après l'appel :

Monsieur Laurent GABELLA.

## Discours de Monsieur le Président

Citoyennes, Citoyens,

La tâche de Président du Conseil ne laisse pas beaucoup d'occasion de donner son avis sur la politique communale. Entre les nombreuses représentations et la stricte impartialité des séances du Conseil, la marge de manœuvre est étroite et le corset particulièrement serré.

Fort judicieusement, une fois par année, une occasion est offerte au Président de pouvoir s'exprimer librement, comme le carnaval d'antan permettait aux hommes condamnés à l'obéissance de faire tout ce qu'ils souhaitaient. Cette occasion, c'est le traditionnel discours du début de l'année. Reconnaisant à la tradition de laisser cette fenêtre ouverte, je me permettrai de l'utiliser avec sincérité. La suite de cette année me verra humblement reprendre le costume présidentiel et son impartiale couleur.

Le 28 avril 1798, le sénat de la République helvétique, l'équivalent d'alors de nos Chambres fédérales, approuvait le décret suivant :

### *Liberté Égalité*

*Le Conseil Législatif décrète que le titre de Monsieur est supprimé chez toutes les autorités de la République, comme contraire à l'égalité, et qu'il sera remplacé par celui de Citoyen, comme plus analogue, plus simple et plus beau.*

Ce décret, faisant actuellement sourire, témoigne cependant d'un changement capital des mentalités d'alors. Année de la révolution vaudoise, 1798 voit également les armées révolutionnaires françaises abolir l'Ancien Régime en Suisse et y exporter les valeurs de la République. Désormais, comme l'indique l'intitulé du décret, l'égalité est une valeur essentielle des relations entre individus et surtout entre instances politiques et individus. Cette période marque selon moi le début de l'esprit citoyen et une relation de confiance entre l'Etat et ses administrés. Le décret que je vous ai lu en est certainement un des exemples les plus clairs. Ne m'en voulez donc pas de vous avoir interpellé par ces termes qui faisaient la fierté de nos ancêtres et qu'ils trouvaient plus appropriés, plus simples et plus beaux.

Mais cette évocation du passé ne doit pas nous détourner de la situation présente. La notion de citoyenneté, traduite de responsabilité citoyenne, demeure plus que d'actualité et elle ne s'arrête pas aux seuls possesseurs d'un passeport à croix blanche. Au contraire, elle concerne tous les habitants de notre pays.

Contrairement à ce que disent certains journaux, je ne pense pas que l'intérêt de la population pour la gestion de la chose publique ne soit mort. Les milieux associatifs débordent d'activités et de propositions. L'émission de la radio suisse romande

“Forums” connaît un succès important. La population n'hésite pas à se mobiliser contre des décisions politiques qu'elle juge iniques, comme c'est actuellement le cas pour les 523 déboutés.

Mais les politiques ont trop souvent la prétention de considérer la chose publique comme un domaine qui leur est réservé. Un fossé se creuse petit à petit entre des habitants en quête d'explications et un monde politique coupé de sa base. Cet état de fait profite malheureusement aux discours simplistes incitant à la haine de l'autre et érigeant l'égoïsme en vertu. Il devient donc urgent de recréer des ponts entre ces deux mondes qui s'éloignent. Si cette responsabilité doit être partagée, les politiques se doivent de faire le premier pas. Dans de nombreuses villes, des propositions de démocratie participative ont vu le jour. Elles permettent à chacun de faire entendre sa voix et d'apporter sa pierre à l'édifice commun. La présence à Yverdon d'un Conseil des jeunes va dans le bon sens. Le Bureau du Conseil réfléchit actuellement à d'autres propositions pour donner la parole à la population. Il les présentera prochainement aux habitants de notre Ville.

Gageons que cette voix participative soit efficace pour resserrer les liens entre Yverdonnois et permette, davantage que la répression policière, de trouver des solutions pour mieux vivre ensemble dans cette ville.

En conclusion, je me permets de vous dispenser de commencer vos interventions par les termes «Monsieur le Président», de façon à donner un petit prolongement tant au décret de 1798, qu'aux remarques des habitants lassés du strict protocole de notre Conseil.

*(Applaudissements)*

### **Monsieur le Président :**

L'appel nous a appris que nous sommes 83 sur 100. Le quorum est donc atteint et je déclare la séance ouverte.

## **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2004**

Tel que présenté, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2004 n'appelle aucun commentaire et il est approuvé à l'unanimité.

## **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2004**

Tel que présenté, le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2004 n'appelle aucun commentaire et il est approuvé à l'unanimité.

**Monsieur le Président :**

J'en profite pour remercier chaleureusement notre secrétaire, Madame RIEBEN, pour l'excellence du travail accompli, travail qui suscite, au fil de nos séances, des unanimités totales.

**4. ASSERMENTATIONS****Monsieur le Président :**

Le Conseil communal ayant deux sièges vacants, le Bureau du Conseil a procédé aux remplacements des Conseillers démissionnaires.

Première des viennent-ensuite de la liste Solidarité & Ecologie, Madame Rachel JOSEPH, née en 1974, domiciliée rue des Pêcheurs 14bis, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Madame la Conseillère Claudine GIROUD.

Premier des viennent-ensuite de la liste Libérale, Monsieur Pedro CAMPS, né en 1962, domicilié rue du Cheminet 4, a accepté d'accéder au Conseil communal, en remplacement de Monsieur le Conseiller Armand RUDAZ.

Je les prie de bien vouloir s'approcher de la table et incite notre assemblée à se lever.

Je vais vous lire le serment, qui se trouve à l'article 6 du Règlement du Conseil communal. Suite à cela, et à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Monsieur le Président.*

**Madame Rachel JOSEPH :** «Je le promets».

**Monsieur Pedro CAMPS :** «Je le promets».

**Monsieur le Président :**

Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, je vous félicite pour votre accession au Conseil communal et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez une expérience riche et agréable. Je vous remets un exemplaire du Règlement de notre Conseil et vous prie de reprendre place dans la salle, à votre convenance.

## 5. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

En introduction, permettez-moi d'aborder quelques questions techniques :

- ✦ En premier lieu, la méthode de travail des scrutateurs a été quelque peu modifiée. Désormais, en cas de décompte des voix par les scrutateurs, chaque scrutateur ne comptera que la rangée devant laquelle il se trouve. Il sera aidé dans cette tâche par le scrutateur suppléant se trouvant dans cette rangée. Ainsi, Madame la Conseillère Suzanne ROETHLISBERGER comptera les voix se trouvant à droite de l'allée centrale, aidée de Monsieur le Conseiller Guy ANGELOZ, remplaçant Monsieur le Conseiller Thierry PIDOUX, scrutateur suppléant. Monsieur le Conseiller Marc GUIGNARD comptera pour sa part les voix se trouvant à gauche de l'allée centrale, aidé en cela par Madame la Conseillère Marianne SAVARY. Lorsque le décompte sera effectué, chaque scrutateur indiquera le total qu'il a obtenu. Si celui-ci est confirmé par le scrutateur suppléant chargé de l'aider, nous passerons à la suite du vote. Dans le cas contraire, les scrutateurs recommenceront leurs décomptes. Cette méthode nous permettra d'obtenir des résultats plus fiables et sans doute plus rapidement.
- ✦ Lors du décompte des voix, Madame la Conseillère Suzanne ROETHLISBERGER sera amenée à avancer le long de l'allée centrale. Je prie les Conseillers proches du micro de bien vouloir faire la place nécessaire, le cas échéant. Je vous en remercie d'avance.
- ✦ Enfin, je tiens à vous rendre attentifs à mes problèmes de vue, qui m'empêchent de distinguer avec netteté les visages au-delà du troisième ou quatrième rang. Ne soyez donc pas offusqués que je recoure à l'efficacité visuelle de Madame RIEBEN, afin de savoir à qui je dois passer la parole.

\* \* \* \* \*

Le 6 février 2003, Madame Silvia GIORGIATTI était intervenue dans le cadre de ce Conseil, par l'intermédiaire d'une question. Elle demandait à la Municipalité s'il était possible que les Conseillers qui le désiraient reçoivent les quelque 40 pages du procès-verbal par courrier électronique et non plus sous format papier. Le Bureau a repris cette proposition et a obtenu satisfaction. Dorénavant, ceux qui ne souhaitent plus recevoir le procès-verbal sous format papier sont priés de s'adresser à Madame RIEBEN, notre secrétaire. Cette dernière leur fera parvenir chaque mois le document précité par courrier électronique.

\* \* \* \* \*

Le 26 janvier dernier, j'ai reçu une pétition de la part du moto-club Yverdon-Grandson. Elle demande aux Autorités de la Ville de tout mettre en œuvre pour que le Supercross d'Yverdon-les-Bains ait lieu en 2005 et 2006.

Conformément à l'article 61 de notre Règlement, votre Bureau a décidé de la renvoyer à une Commission ad hoc. Je prierai les Présidents de groupe de me communiquer les noms de leurs commissaires en fin de séance.

\* \* \* \* \*

En date du 24 janvier 2005, j'ai reçu plusieurs requêtes de Monsieur Marcel DESPLAND. Le Bureau n'ayant pas eu connaissance de ce document avant sa séance, il le traitera lors de sa prochaine réunion.

\* \* \* \* \*

Au point 14 de l'ordre du jour, nous entendrons :

- Une question de Monsieur Pierre-André MICHOU

## 6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

### **Monsieur le Président :**

Le Conseil communal a reçu de la Municipalité la communication C/1, concernant la reprise par la Commune d'Yverdon-les-Bains de la part d'une conduite d'eau se trouvant sur le territoire communal et alimentant le hameau des Vernes sur la Commune de Method.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre au Conseil ?

### **Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Oui, Monsieur le Président.

La Municipalité souhaite vous apporter quelques informations sur le dossier des requérants d'asile refoulés, ceci suite à la résolution que votre Conseil a prise le 2 décembre dernier.

Je ferai tout d'abord un brin d'histoire, afin de rappeler quelques faits.

---

Le 28 septembre dernier, la Municipalité a demandé au Service de la population la liste des personnes concernées par le réexamen des 523 demandes d'asile.

Par courrier du 14 octobre, ce Service nous a fort obligeamment renseignés en nous disant qu'Yverdon-les-Bains comptait 61 résidents concernés, mais n'a pas souhaité nous donner les coordonnées de ces personnes, ceci afin de respecter la sphère privée de celles-ci.

Vous avez effectivement pris le 2 décembre 2004 une résolution, par laquelle vous déclarez soutenir la Municipalité dans les démarches qu'elle entreprendra, notamment auprès des instances cantonales et fédérales, pour traiter équitablement les dossiers des requérants concernés.

Forte de cette résolution, la Municipalité a à nouveau adressé une missive au Conseil d'Etat, le 16 décembre 2004, dans laquelle elle demandait à nouveau et instamment de lui communiquer la liste des résidents yverdonnois concernés et de tenir la Municipalité informée des décisions finales prises et touchant les résidents yverdonnois. La Chancellerie a pris acte de notre missive, mais nous n'avons pas obtenu d'autres informations.

A ce stade, j'aimerais rappeler ce que j'avais d'ores et déjà dit dans une précédente séance, à savoir que la marge de manœuvre de la Municipalité est très faible. Néanmoins, celle-ci, comme elle s'y est engagée, veille et étudie toutes les informations qui lui viennent à l'oreille.

Au début de l'année 2005, la Municipalité a été informée par l'Administration cantonale, de la situation de deux jeunes requérants, habitant Yverdon-les-Bains, et qui faisaient l'objet d'une décision de refoulement. Ce qui a frappé la Municipalité, et ce qui l'a amenée à intervenir, ce sont les raisons suivantes :

Tout d'abord, ces deux jeunes, un frère et une sœur dont je tairai bien sûr l'identité pour les raisons que j'ai évoquées tout à l'heure, résident en Suisse depuis une dizaine d'années. Ces deux jeunes personnes ont déposé une demande de naturalisation et les enquêtes de Police n'ont rien révélé de négatif à leur rencontre. Cela va même plus loin, puisque l'audition par la Commission de naturalisations du législatif communal a révélé, notamment, qu'un des deux jeunes auditionné était parfaitement assimilé à nos us et coutumes, ce qui a bien sûr abouti à une décision favorable et unanime de cette Commission. La jeune personne, par contre, n'a pas été auditionnée, étant donné qu'elle avait moins de 16 ans.

Ces dossiers de naturalisations sont sur le point d'être adressés à l'Administration cantonale en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale de naturalisation. Vous pouvez le constater, cette procédure est très avancée.

C'est là que les choses se gâtent, car la délivrance de cette autorisation fédérale de naturalisation est subordonnée notamment au rétablissement de leur autorisation de séjour. Comme ils n'en avaient plus, la procédure s'arrête. C'est à cet égard que la Municipalité a décidé d'adresser une lettre au Conseiller fédéral Christoph BLOCHER, Chef du Département fédéral de Justice et Police, lui demandant de reconsidérer les décisions concernant ces deux jeunes.

On lui a dit notamment ceci :

*« Nous avons dès lors l'honneur de solliciter de votre part une entrevue, pour nous permettre de vous exposer plus en détail, si vous le souhaitez, les raisons qui nous amènent à intervenir de manière particulière dans ces deux cas ».*

Ceci se passait le 13 janvier. Constatant qu'en début de semaine, nous n'avions pas de réponse, ni d'accusé de réception, nous avons pris contact avec le secrétariat de Monsieur le Chef du Département de Justice et Police et celui-ci nous a répondu hier ; je vais vous donner lecture de cette lettre.

*« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs,*

*J'accuse réception de votre lettre du 14 janvier 2005, dans laquelle vous demandez la reconsidération de la décision de renvoi de Suisse, prise par l'Office fédéral des réfugiés, actuellement Office fédéral des migrations, à l'endroit de deux jeunes, habitant votre Ville. Vous invoquez la situation de ces jeunes personnes, qui résident en Suisse depuis 10 ans et ont entamé une procédure de naturalisation, comme l'attestent les rapports de naturalisation que vous avez bien voulu tenir à ma disposition (on avait bien sûr documenté notre courrier).*

*Vous relevez également que le renvoi de ces enfants les replacerait sous l'influence néfaste de leur père qui a été expulsé de Suisse et avec lequel ils n'ont plus aucun contact.*

*Tout en comprenant que certains aspects de cette affaire puissent vous préoccuper, je tiens à relever d'emblée qu'il ne m'appartient pas d'intervenir dans des procédures. Cela étant, je peux vous informer que les Services de mon Département sont actuellement dans l'attente d'un rapport des Autorités vaudoises et statueront en connaissance de cause, dès qu'il leur sera parvenu.*

*Eu égard à ce qui précède, vous comprendrez certainement qu'une entrevue ne se justifie pas, raison pour laquelle je me vois contraint de décliner votre offre. »*

Suivent les salutations et c'est signé Christoph BLOCHER.



J'aimerais simplement ajouter le commentaire suivant, qui est la position de la Municipalité :

Il est évident que le Canton, et nous le savons pour avoir pris contact avec le Service des naturalisations, a préavisé favorablement pour ce dossier. Nous avons vraiment le sentiment que l'Office fédéral concerné chargé de ce dossier est parfaitement documenté sur celui-ci. La Municipalité estimait que c'était important de vous donner connaissance de cette démarche.

Toujours en fonction des informations qui nous apparaissent, nous avons adressé une deuxième lettre, au Conseil d'Etat cette fois-ci, pour apporter notre soutien à une famille yverdonnoise de 6 personnes. Cette lettre date du 14 janvier et est adressée au Service de la population, du Département des Institutions et des Relations Extérieures. Là également, nous avons pris connaissance du fait qu'une famille de six personnes était sur le point d'être renvoyée.

Je vous lis quelques extraits :

*« Ces personnes résident dans notre Ville depuis plusieurs années et y sont honorablement connues. Aucune de ces personnes n'ont occupé les services de Police et les jeunes de cette famille, par leur travail, subviennent aux besoins du reste de la famille. Nous ne comprenons que l'on puisse renvoyer vers rien une famille bien intégrée dans notre Ville et indépendante financièrement.*

*Pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, nous vous demandons instamment d'examiner avec la plus grande bienveillance les moyens de garder cette famille chez nous.*

*La Municipalité reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous pourriez solliciter ».*

Là également, accusé de réception de la Chancellerie et plus de nouvelles à ce jour. Entre-temps, vous avez également suivi les médias. Vous avez pris connaissance du délai de trois mois qui a été octroyé pour ces différents dossiers.

Ce que la Municipalité voulait surtout vous communiquer ce soir, c'est que chaque fois qu'elle le peut, qu'elle a des informations fiables et sérieuses et qu'elle estime qu'il est de son devoir d'intervenir, elle le fait.

Voilà pour répondre en partie à la résolution que vous avez votée le 2 décembre dernier.

Je vous remercie de votre attention.

**7. PRÉAVIS NO 36/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE DE FR. 84'000.-  
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN ASCENSEUR AU CHÂTEAU.  
(MONSIEUR YVES-OLIVIER JACCARD, RAPPORTEUR).**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Yves-Olivier JACCARD ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de: Mesdames Heidi BOTTERON, Silvia GIORGIATTI, Marie-Louise HEFTI, Messieurs Jean-David CHAPUIS, Daniel HOFMANN, Yves-Olivier JACCARD, Jean-Louis KLAUS.

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : la parole n'est pas demandée et il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : la parole n'est pas demandée et ce préavis est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : Un crédit d'investissement de Fr. 84'000.- est accordé à la Municipalité pour entreprendre l'étude de la création d'un ascenseur au Château;

**Article 2** : La dépense sera imputée au compte no 9'308 «étude création ascenseur Château» puis reprise dans le crédit d'ouvrage, si le projet est réalisé; dans le cas contraire, elle sera amortie en 5 ans au plus.

**8. PRÉAVIS NO 41/04 CONCERNANT UNE DEMANDE D'INVESTISSEMENT DE FR. 67'000.-  
POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE DÉCHETTERIE À LA MARIVE.  
(MADAME ADINE PERRET, RAPPOTRICE)**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Madame Adine PERRET ne donne lecture que des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Mesdames et Messieurs Adine PERRET, Nathalie SAUGY, Sarah SCAPERROTTA, Guy ANGELOZ, François CHASSOT, Claude JACCARD, Peter OTHENIN-GIRARD.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je dois dire que je suis un peu étonné que cet objet soit traité par URBAT et pas par le Service des Travaux. Je trouve que son coût est assez élevé et je ne sais pas si la Commission a discuté de cet aspect-là.

C'est tout de même aussi assez étonnant qu'il y a quelque temps, on ait refusé une proposition de Madame Claudine GIROUD, qui demandait la possibilité d'étudier l'aménagement de mini déchetteries en Ville et qu'aujourd'hui, la Municipalité nous propose de rendre publique, d'après ce que j'ai lu dans le rapport de la Commission, la déchetterie de la Marive. Ceci pourrait conduire à un certain problème de gestion et de tri des déchets à cet endroit-là, vu que cet espace n'a pas du tout l'air d'être aménagé pour que les voitures puissent s'y arrêter et c'est probablement ce qui va se passer.

Est-ce que la Municipalité, ou le dicastère responsable, pourrait nous donner quelques éclaircissements là-dessus, afin de savoir de quelle manière on nous garantit que cela sera géré correctement ?

J'ai une question un peu plus technique : j'ai vu qu'une plate-forme élévatrice se trouvait juste devant le conteneur à verres. Cette benne pèsera entre cinq et six tonnes lorsqu'elle sera pleine. Le camion devra probablement reculer sur cette plate-forme pour lever cette benne. J'aimerais être sûr que la plate-forme résistera.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je remercie Monsieur le Conseiller BLUM pour sa question, tout à fait pertinente. Il faut se reporter un peu en arrière, pour voir comment on est arrivé à cette proposition municipale.

La Marive a été conçue dans les années 1986 à 1990. Elle a commencé à être réalisée, sauf erreur, en 1990 ou 1991. A ce moment-là, les exigences en matière de tri des déchets, pour le PET en particulier, n'étaient pas les mêmes que celles en vigueur aujourd'hui, plus sévères. C'est la raison pour laquelle, avec l'expérience et en raison des exigences nouvelles, il a été nécessaire d'adapter la déchetterie de la Marive.

Comme l'indique le préavis, cette étude a été réalisée par URBAT, en collaboration avec le Service des Travaux ; ceci répond à la première remarque de Monsieur le Conseiller BLUM, qui admettra très certainement que pour un montant de Fr. 67'000.-, il n'est pas nécessaire de déléguer deux Municipaux et deux Services ; il suffit que ces Services se soient concertés en amont ou au départ.

Pour ce qui est de la deuxième réponse, il est vrai que cette opération est relativement chère, en fonction du travail qui sera effectué. C'est pour cette raison que la Municipalité a considéré qu'il n'était pas possible d'exiger de la population qu'elle n'ait pas accès à cette déchetterie. Là où Monsieur le Conseiller BLUM a parfaitement raison, c'est que si cette déchetterie connaît un trop grand succès, il se produira effectivement quelques problèmes qu'il appartiendra à la Municipalité de gérer, notamment en instituant, peut-être, des horaires, de telle façon que tout le monde ne vienne pas, en même temps, apporter ses déchets à cet endroit. En résumé, il paraît difficile de demander à la collectivité de dépenser Fr. 67'000.-, pour ensuite dire aux gens qui habitent le quartier qu'ils n'ont pas le droit d'accéder à cette installation.

Voilà ce que je peux vous répondre, Monsieur le Conseiller BLUM. En revanche, s'agissant de la portance de l'élévateur et du poids du camion qui devra effectuer diverses manœuvres, nous faisons confiance aux installateurs. S'il devait y avoir un problème à cet égard, leur responsabilité sera bien évidemment engagée. L'avantage est que nous pouvons aujourd'hui attirer l'attention de ces fabricants sur la remarque que vous avez formulée, de telle façon que nous serons encore plus assurés que cette installation fonctionnera.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Merci pour votre réponse, Monsieur le Municipal.

Vous n'avez pas répondu à ma question concernant le refus de créer des mini-déchetteries en Ville, où il y a justement plus difficilement un accès voiture pour des gens qui viendraient de l'extérieur. Je ne pensais pas seulement à des gens qui n'habiteraient pas le quartier, mais plus spécialement aux communes qui sont diffusées par Canal NV et qui entendent qu'aujourd'hui, il y a une déchetterie gratuite à Yverdon et qui ont, par exemple, une taxe au sac. Je peux vous dire que dans les bureaux où on se trouve, il y a aussi des conteneurs qui sont alignés le long d'un mur et il y a beaucoup de gens qui viennent de l'extérieur mettre leurs déchets à cet endroit.

Je suis donc tout de même un peu étonné qu'on ait refusé à un moment donné, en disant que c'est le travail de STRID et qu'aujourd'hui, on fasse une déchetterie publique dans ce cadre-là.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Pour répondre au Conseiller BLUM, j'aimerais vous signaler que la Marive est occupée par environ 80 lotos par année. J'ai assisté plusieurs fois à des lotos où à la fin, on remettait la salle en place et où rien n'était trié. Je pense que la Municipalité, en réalisant cette déchetterie pour la Marive essentiellement, avec un tri, montre l'exemple à la population. Ce n'était pas logique que dans un bâtiment communal, on ne trie pas. Il y a plusieurs mois, voire années, qu'on pensait faire quelque chose de valable, pour enfin montrer l'exemple à toutes les sociétés.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à une confortable majorité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** personne ne demande la parole et il est accepté à une confortable majorité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :** personne ne demande la parole et ce préavis no 41 est accepté à une confortable majorité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1 :** Un crédit d'investissement de Fr. 67'000.- est accordé à la Municipalité pour aménager une déchetterie à la Marive.

**Article 2 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale, amortie en 10 ans, et imputée au compte n° 3382 « Déchetterie Marive ».

**9. PRÉAVIS NO 42/04 CONCERNANT UNE DEMANDE D'INVESTISSEMENT DE FR. 886'000.-  
POUR ENTREPRENDRE LES TRAVAUX DE LA 2<sup>ÈME</sup> ÉTAPE DU PLAN DÉCENNAL DE  
RÉFECTION DES BÂTIMENTS SCOLAIRES.  
(MONSIEUR WALTER MULLER, RAPPORTEUR)**

En préambule, Monsieur Walter MULLER donne un bref rappel du contenu du préavis, puis lit les conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Delphine PERRET NAGUIB, Guy ANGELOZ, Pascal FER, Daniel HOFMANN, Walter MULLER, Christian PAULI.

Excusé : Monsieur Yves VUAGNIAUX.

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :**

**Monsieur Pierre-André MICHOU** :

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal TREYVAUD :

Autant le préavis que le rapport de la Commission font mention de standards de qualité à maintenir. De plus, la première phrase de la conclusion du rapport de Commission me laisse songeur : « *La Municipalité désire maintenir les standards équivalents entre tous les collèges* ». Est-ce bien raisonnable ?

Je ne pense pas qu'il soit judicieux de comparer les collèges entre eux ; leurs architectures, les années de construction font que tout ne peut pas être identique dans chaque établissement. Cette remarque est surtout valable lors de transformation ; certains standards sont d'ordre sécuritaire, ou fixés par le Département de la formation, il faut les appliquer. Par contre, d'autres sont plutôt d'ordre esthétique et là on se doit d'être plus vigilant, le choix d'un produit plutôt qu'un autre peut s'avérer plus coûteux. De cette constatation découle plusieurs questions :

- Qui, chez Urvat, fixe les standards, suivant quels critères ?
- Est-on assuré qu'à chaque fois, on recherche la meilleure solution au meilleur rapport qualité-prix ?
- Lors d'appels d'offres, laisse-t-on la liberté aux entreprises de proposer des alternatives au produit demandé pouvant offrir des propriétés proches ou identiques pour des tarifs plus bas ?

Dans la cas du présent préavis, je remarque que nous allons changer les luminaires dans sept salles de classe pour un montant de Fr. 42'000.-, soit Fr. 6'000.- par classe ; ce montant me paraît exagéré. Ma question est claire :

- Urvat a-t-il choisi un modèle précis de luminaire suivant ses standards ? Dès lors, le prix variera peu d'une offre à l'autre, si ce n'est qu'un fournisseur proposera un rabais légèrement supérieur à un autre.
- Dans ce cas précis, a-t-on laissé des fournisseurs proposer des alternatives au modèle choisi par URBAT ?

Mesdames et Messieurs les Conseillers, je suis persuadé qu'il est tout à fait possible d'équiper une salle de classe en luminaires modernes et efficaces pour moins de Fr. 6'000.-, sans préteriter pour autant le confort de nos chères têtes blondes et sans commettre d'outrageuses différences entre nos divers établissements scolaires. En ces périodes difficiles, il est prudent de chercher à réaliser des économies à tous les échelons.

Par avance, je remercie Monsieur le Municipal TREYVAUD de sa réponse.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Je répondrai à Monsieur le Conseiller MICHOUUD qu'il ne faut comparer que des choses comparables. URBAT, et par conséquent la Municipalité puisqu'elle a avalisé les choix qui ont été faits par le Service, ne compare pas les collèges ou les bâtiments entre eux, mais leur équipement. C'est bien cet équipement qui doit réaliser un standard qui soit acceptable. Ces standards impliquent que les choix respectent divers critères.

Tout d'abord, il faut des critères de résistance, non pas tellement en fonction de l'attitude et du comportement des élèves... mais en fonction de l'écoulement du temps. Il faut que nous ne soyons pas obligés de changer trop fréquemment les équipements des collèges. Il faut aussi que ces standards répondent aux critères de santé publique et lorsqu'on parle de luminaires, on fait appel à l'un des biens les plus précieux qui est la vue et il serait totalement inacceptable que les enfants subissent des dommages ou ne puissent pas bénéficier d'un équipement qui sauvegarde à tous égards leur vue.

Ces standards doivent également permettre de réaliser une adéquation entre la qualité et le coût. A aucun moment, s'agissant de collèges, la Municipalité n'a fait des choix qui privilégient le luxe. En revanche, la Municipalité souhaite que les élèves de cette Ville, et par conséquent aussi les élèves de la région, puissent bénéficier d'équipements qui soient acceptés par la population et par les spécialistes de notre temps.

Certes, il vous souviendra peut-être, pour certains d'entre vous, ou en tout cas pour ceux qui habitaient dans les villages voisins, que les élèves devaient, durant l'hiver, arriver à l'école le matin avec une briquette sous le bras, parce que c'était les élèves qui apportaient de quoi chauffer la classe ! Nous n'en sommes évidemment pas là, mais vous ne pourrez pas trouver, dans les écoles d'Yverdon, des équipements qui soient particulièrement luxueux.

Cela dit, votre question comporte un deuxième volet et vous demandez qui décide, en d'autres termes. Les décisions sont prises par la Municipalité, mais il est vrai que c'est le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, s'agissant de constructions scolaires, qui fait les propositions. Celles-ci sont le fait des collaborateurs du Service de l'Urbanisme et des Bâtiments. Ce n'est pas très fréquent, mais vous me donnez l'occasion de vous dire que ces collaborateurs font preuve de beaucoup de compétence, de beaucoup d'intelligence dans leurs choix et ils ont un esprit de résistance aux maîtres d'état qui sont livrés à la concurrence, qui est remarquable. Ils font preuve aussi de beaucoup d'indépendance dans leur choix. Cela ne signifie pas qu'ils refuseraient, par exemple, toutes les variantes qui pourraient leur être proposées ; autrement, on arrêterait tout progrès.

Ce que j'aimerais aussi dire, c'est qu'au niveau de la Municipalité, on cherche, lorsqu'il s'agit d'adjuger, à réaliser une certaine égalité entre les fournisseurs, entre les maîtres d'état, pour autant bien évidemment que l'on se trouve devant des prestations semblables du point de vue de la qualité et du point de vue du prix.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Conseiller MICHOU. Les choix qui vont être faits - ils ne le sont pas encore - sont annoncés de telle façon que vous ayez un préavis qui repose sur des éléments concrets que sont les offres qui sont rentrées. Ces offres n'ont pas encore donné lieu à des adjudications, si bien que nous tiendrons compte de votre désir, qui est aussi le nôtre, de réaliser partout où cela est possible, les économies qui peuvent être faites.

**Monsieur Pierre-André MICHOU :**

Je remercie beaucoup Monsieur TREYVAUD de sa réponse très complète et j'espère qu'on trouvera des luminaires d'aussi bonne qualité, pour les yeux et pour la qualité du travail, tout en dépensant peut-être moins.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à la quasi unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2 :** personne ne demande la parole et il est accepté à la quasi unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3 :** personne ne demande la parole et il est accepté à la quasi unanimité.



**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis est accepté à la quasi unanimité.

Vu ce qui précède,

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre la 2<sup>ème</sup> étape des travaux de réfection de divers bâtiments scolaires selon le programme énoncé dans le présent préavis;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 886'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : La dépense sera imputée au compte no 3545 "réfection bâtiments scolaires 2<sup>e</sup> étape – URBAT" et amortie en 10 ans au plus.

<p><b>10. PRÉAVIS NO 43/04 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 3'710'000.- POUR DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT AU COLLÈGE LÉON-MICHAUD. (MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR)</b></p>
--

**Monsieur Patrik DURUZ :**

Je proposerai, si Monsieur le Président est d'accord, de ne lire qu'une fois les conclusions de l'unique rapport pour les deux préavis, nos 43 et 44.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport, Monsieur Patrik DURUZ donne ensuite lecture des conclusions du rapport de la Commission.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Patrik DURUZ, Jacques LEVAILLANT, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE, David WULLIAMOZ.

Excusé : Pascal BLUM

---

**La discussion est ouverte sur l'article 1 :****Madame Silvia GIORGIATTI SUTTERLET :**

J'aimerais un petit éclaircissement concernant les « *Coût et financement* » à la page 5. Je remarque que le démontage des faux plafonds est estimé à Fr. 540'000.- et les mesures de contrôle concernant ces mêmes plafonds sont évaluées grosso modo au quart du prix, c'est-à-dire Fr. 105'000.-, ce qui me semble relativement élevé. Est-ce quelqu'un peut m'expliquer pourquoi ce coût est si élevé ?

**Monsieur Pierre-André MICHOUD :**

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal TREYVAUD.

Je viens à nouveau sur le sujet des standards. En effet, on lit dans le préavis en page 3 que le modèle de luminaires a déjà été choisi. Je poserai la même question, mais j'accepte la même réponse... le cas est réglé.

Par contre, une autre chose me choque beaucoup plus. En page 4, vous précisez que le choix des vitrages s'est porté sur des fenêtres bois-métal et ce, à un prix raisonnable. Permettez-moi de signaler que cette affirmation est fausse. Certes, il faut maintenir l'aspect extérieur typique du collège en choisissant des fenêtres métal à l'extérieur, mais il existe des modèles pvc-métal, soit métal à l'extérieur et pvc à l'intérieur, offrant non seulement la même esthétique, mais surtout la même isolation thermique et ce pour un prix inférieur d'au minimum 20% sur les prix des bois-métal ! Le calcul est vite fait : 20% de 1,5 million, cela fait Fr. 300'000.- d'économie au minimum ; auxquels il faut ajouter les fenêtres de la partie surélévation qui seront identiques.

Une telle économie pour un confort identique n'est pas seulement souhaitable mais obligatoire à réaliser. J'invite donc la Municipalité, si les choses sont déjà faites au niveau des adjudications, à les refuser et à demander une nouvelle offre pour les vitrages du Collège Léon-Michaud.

Par avance, je vous remercie de votre réponse.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Je vais répondre à la question de Madame GIORGIATTI et Monsieur TREYVAUD répondra à la question de Monsieur MICHOUD.

En ce qui concerne les contrôles à faire durant les travaux, il faut savoir que tant que l'on ne sait pas ce qu'il y a dans ces bâtiments, on n'est pas tenu de faire des contrôles. C'est un peu paradoxal, mais dès l'instant où on a commencé à faire des contrôles et où on a pu mesurer un danger, un risque, quel qu'il soit, très faible dans

notre cas, nous sommes tenus de procéder à des contrôles, une fois par année, tant que les travaux d'assainissement ne sont pas faits. Cela explique que dans le préavis il y ait un montant unique de Fr. 105'000.- pour ces mesures ; cela correspond à une campagne de mesures, donc à une année de mesures.

Pourquoi un montant aussi élevé ? Il y a plusieurs entreprises qui font ce type de travaux. Elles ne les font pas toutes selon les mêmes méthodes et une fois qu'on a commencé avec l'une, il faut poursuivre avec la même. Il faut savoir qu'une campagne de mesures est assez compliquée, il faut poser pendant plusieurs jours un certain nombre d'appareils à des endroits différents. Il faut les étalonner, les surveiller pendant toute la durée des mesures – et dans un collège c'est encore plus délicat qu'ailleurs – afin d'éviter qu'un petit malin n'aille lancer une pantoufle contre un faux plafond pour faire monter la mesure. On a donc dû mettre en place un système de surveillance. Ensuite, il faut analyser ces résultats et cela prend du temps également.

Voilà ce qui explique le montant relativement important ; il est vrai que cela peut paraître surprenant, mais c'est ainsi.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

En écrivant que les luminaires ont déjà été choisis, je crois qu'on était plus ébloui qu'éclairé, parce que ces luminaires n'ont pas encore été choisis ! Aucune adjudication n'a été faite et la Municipalité conserve encore toute sa latitude dans ce domaine ; elle pourra d'ailleurs tenir compte de vos remarques.

Cela dit, faut-il des fenêtres en bois-métal ou des fenêtres en pvc ? Monsieur le Conseiller MICHOU, vous vous posez la question... la Municipalité aussi et le Service des Bâtiments également ! Vous affirmez que si l'on choisissait des fenêtres en pvc, on ferait une économie de Fr. 300'000.-. Ce matin, à URBAT, on m'a dit Fr. 200'000.-. Le même collaborateur d'URBAT, qui voulait être absolument certain que le message allait passer, a dit la même chose à Monsieur le Syndic. Nous avons deux fois Fr. 200'000.- et une fois Fr. 300'000.-. Quel est le vrai montant ? On n'en sait rien, mais l'écart est suffisamment important pour que la Municipalité se penche très sérieusement sur cette question. Si la qualité est la même, si le résultat qu'on peut en attendre est le même, il est évident, sous réserve peut-être de problèmes liés au développement durable, car il y a aussi une petite remarque qui peut être faite à ce sujet, qu'il ne serait pas tout à fait étonnant que la Municipalité considère qu'une économie de Fr. 200'000.- ou Fr. 300'000.- est une économie importante, à laquelle elle devrait souscrire.

**Monsieur Pierre-André MICHOU :**

Je remercie beaucoup Monsieur TREYVAUD de sa réponse. J'aimerais préciser qu'il s'agit bien de fenêtres pvc-métal et non pvc, afin de conserver cet aspect métallique à l'extérieur, qui fait la renommée... je ne sais pas, mais en tout cas la beauté du Collège Léon-Michaud, construit dans les « années métal ».

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je soutiens Monsieur MICHOUUD dans sa remarque concernant les normes que nous éditons pour la construction de ces collèges.

A l'époque, j'avais vu Monsieur ROUILLER, architecte de la Ville à ce moment-là, et j'avais pu consulter certains documents. Je me souviens avoir été effaré par rapport aux normes que nous mettions. Il y a des normes cantonales, mais je crois que la Ville d'Yverdon-les-Bains avait mis la barre un peu plus haut concernant, par exemple, les encadrements de portes, qui devaient être arrondis. Je crois me souvenir qu'il y avait un élément concernant les fenêtres. Je pense que la Municipalité devrait vraiment se pencher sur ces documents de l'époque.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je voudrais tout d'abord rassurer Monsieur von SIEBENTHAL. Ces Fr. 105'000.- ne sont pas prévus pour une année, mais bien pour deux ans. Cela reste quand même très cher, Fr. 50'000.- par année, s'il s'agit bel et bien d'une seule mesure.

Renseignements pris, on fait normalement des mesures de suivi dans la zone qui n'est pas travaillée, pour vérifier, étant donné qu'elle est en sous-exploitation, qu'il n'y aura pas un dépassement de fibres, étant donné que dans la zone qui n'est pas en travail, on doit avoir zéro fibre. En principe, on fait ces mesures avec un appareil en continu. J'aimerais bien, puisqu'on est certainement tous soucieux de cet aspect-là, que vous vérifiiez qu'il s'agit bien d'un appareillage qui fait des mesures en continu et pas quelquefois dans l'année. Cela reste, à mon avis, toujours relativement cher, mais on aurait au moins cette certitude.

Concernant les fenêtres pvc-métal ou bois-métal, il me semble me souvenir que dans le rapport Agenda 21, il y avait une mesure sur l'évaluation des caractéristiques des matériaux lorsque l'on fait un choix. Je suggère à la Municipalité, pour établir ses comparaisons, de regarder la durabilité de ces fenêtres, par rapport au pvc et j'aimerais aussi rappeler que dans le « c » de pvc, il y a chlore et que c'est un matériau particulièrement dangereux pour l'environnement. Lorsqu'il faut assainir le bâtiment et retirer ces fenêtres en pvc, on a un autre problème, qui est celui des déchets.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

J'aimerais tout d'abord répondre à Monsieur ROMAILLER et m'inscrire en faux total contre ses propos. Si effectivement il y a des normes qui sont édictées par le Département pour les constructions scolaires - normes qui justifiaient d'ailleurs à l'époque des subventions dudit canton et qui ont été supprimées depuis l'avènement d'EtaCom - la Commune d'Yverdon-les-Bains est réputée dans ce Canton pour avoir fait toutes ses constructions à moindre coût, nettement moindre qu'ailleurs, puisqu'on se situe à peut près à moitié coût, si l'on compare, par exemple, avec des collèges qui ont été construits sur la Côte.

Nos standards à nous ne sont donc pas les mêmes que dans d'autres régions de ce Canton et les élèves bénéficient quand même de conditions tout à fait acceptables. Je crois qu'on a montré, au cours du temps, qu'on arrivait à faire bien avec peu de moyens.

Pour ce qui est des remarques de Monsieur BLUM au sujet des mesures, il est bien évident que ces mesures concernent l'ensemble du bâtiment, donc hors de la zone de travaux. La première partie qui va être assainie, c'est la partie qui va être surélevée – préavis suivant – et c'est donc l'ensemble du bâtiment qui va être sous mesures pendant toute la durée des travaux. Ceci explique le coût, relativement important, étant donné qu'il ne s'agit pas d'un seul appareil qu'il faut installer, mais de plusieurs dans tout le bâtiment.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Je ne peux accepter ce que dit Monsieur von SIEBENTHAL. J'avais proposé à l'époque, et c'est à ce moment-là que je m'étais approché de Monsieur ROUILLER, d'envisager des écoles avec des modules amovibles. On m'avait ri au nez, on m'avait présenté les normes en vigueur à l'époque. Peu de temps après, on a volontiers accepté le bâtiment de Budé, qui correspond parfaitement à ce que j'avais proposé et envisagé.

On peut donc construire encore moins cher et ce n'est pas parce que dans le Canton, il y a des villes qui ont les moyens et qui construisent plus cher que nous devons dire ces choses et me remettre en place ainsi. Je ne peux accepter.

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

J'aimerais répondre à Monsieur le Conseiller ROMAILLER, dans le prolongement de ce qu'a dit Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL.

Sa réflexion me fait me rappeler, et vous aussi probablement, de la lettre que le Service cantonal des constructions scolaires avait envoyé à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains et qui vous avait été lue, en tout cas dans sa substance, à propos de la construction du Collège de la Passerelle, qui est une construction tout à fait classique.

Le Collège de la Passerelle a pu être réalisé à Yverdon moyennant un coût au m<sup>3</sup> de l'ordre de Fr. 270.-, alors que la moyenne des constructions scolaires dans ce Canton se situe entre Fr. 450.- et Fr. 600.- au m<sup>3</sup>. Le Service cantonal des constructions avait félicité, sauf erreur Monsieur ROUILLER, et à travers lui tout le service et la Municipalité, des choix qui avaient pu être réalisés, en accord avec les entreprises et les architectes.

---

Ceci pour vous dire, pour ne prendre que cet exemple du Collège de la Passerelle, que celui-ci illustre parfaitement ce que vient de vous affirmer Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL.

La parole n'est plus demandée et **cet article 1 est accepté à l'unanimité.**

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et cet article est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis :**

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

Puisque nous abordons deux préavis qui concernent des travaux au Collège Léon-Michaud, j'ai une question en rapport avec la salle de gymnastique dudit Collège. Comme vous le savez, j'ai très à cœur tout ce qui touche au sport ici à Yverdon.

Aucune salle de notre Cité ne possède de tribune et la salle de gymnastique de Léon-Michaud est, me semble-t-il, la salle qui conviendrait le mieux pour accueillir une telle tribune. Nous allons très certainement accepter de surélever le Collège et je m'étonne que nous n'ayons pas envisagé de modifier quelque peu la salle de gym. Cela permettrait ainsi aux spectateurs des différentes manifestations qui s'y déroulent de suivre les matchs avec un minimum de confort.

Je demande donc à la Municipalité si elle envisage, ou si elle a, à l'étude, un projet allant dans le sens de permettre aux différentes sociétés organisatrices de manifestations sportives yverdonnoises, de recevoir décemment les spectateurs qui suivent et soutiennent nos clubs yverdonnois.

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

C'est volontiers que j'apporte la position municipale à Monsieur le Conseiller ROMAILLER.

Vous le constatez, vous avez aujourd'hui des préavis importants à voter concernant l'engagement financier de notre Commune, pour la bonne cause certes, l'école, mais il est clair que nous devons aussi faire des choix. Il est certainement possible de mettre en place des gradins dans cette fameuse salle de Léon-Michaud, ce serait peut-être même un défi intéressant, au niveau architectural. Néanmoins, pour l'instant, la Municipalité n'a pas pris de décision allant dans cette direction.

**Monsieur Claude-Alain ROMAILLER :**

J'entends bien Monsieur le Syndic sur ce sujet, mais je crois, comme l'a dit Adolf OGI, que nos politiques ne réalisent pas l'impact qu'ont nos sociétés sportives sur l'ensemble de notre jeunesse. Je pense que si on peut économiser quelque part, comme on l'a dit, par exemple sur les fenêtres ou sur les cadres de portes, on devrait avoir à cœur d'offrir des éléments décents pour nos jeunes sportifs et pour leur encadrement.

Plus personne ne demande la parole et **ce préavis no 43 est accepté à l'unanimité.**

Vu ce qui précède,

**LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS**

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'assainissement au Collège Léon-Michaud présentés dans le présent préavis;

Article 2 : un crédit d'investissement de Fr. 3'710'000.- lui est accordé à cet effet;

Article 3 : la dépense sera imputée au compte no 3532 et amortie en 30 ans au plus.

<b>11. PRÉAVIS NO 44/05 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 3'630'000.- POUR DES TRAVAUX DE SURÉLÉVATION AU COLLÈGE LÉON-MICHAUD. (MONSIEUR PATRIK DURUZ, RAPPORTEUR)</b>
--

**Monsieur le Président :**

Vous avez déjà entendu les conclusions du rapport de Monsieur le rapporteur Patrik DURUZ et je vous lis donc les articles de ce préavis.

La Commission était composée de : Madame et Messieurs Martine FREY TAILLARD, Patrik DURUZ, Jacques LEVAILLANT, Yves VUAGNIAUX, Michel WERKLE, David WULLIAMOZ.

Excusé : Pascal BLUM

**La discussion est ouverte sur l'article 1** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 2** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'article 3** : personne ne demande la parole et il est accepté à l'unanimité.

**La discussion est ouverte sur l'ensemble du préavis** : personne ne demande la parole et ce préavis no 44 est accepté à l'unanimité.

Vu ce qui précède,

#### LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa Commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

**Article 1** : la Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de surélévation du Collège Léon-Michaud présentés dans le présent préavis;

**Article 2** : un crédit d'investissement de Fr. 3'630'000.- lui est accordé à cet effet;

**Article 3** : la dépense sera imputée au compte no 3546 et amortie en 30 ans au plus.



**12. ELECTION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR 2005****Monsieur le Président :**

Je vous rappelle que la Commission de gestion est composée de 9 membres et d'un suppléant par groupe politique siégeant au Conseil, comme le prévoit l'article 33, alinéa 2, du Règlement de notre Conseil. Je remercie les Présidents de groupe de faire des propositions.

**Monsieur Christian PAULI :**

Au nom du groupe S+E, je vous propose de reconduire nos deux membres, à savoir :

**Membre :** Madame Heidi BOTTERON

**Suppléante :** Madame Marianne SAVARY

**Monsieur Jean-David CHAPUIS :**

Le groupe UDF vous propose les candidatures suivantes :

**Membre :** Madame Georgette ROMON

**Suppléant :** Monsieur Jean-Pierre CHAPUIS

**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Le groupe Libéral vous propose de continuer avec les mêmes membres, soit :

**Membre :** Madame Irène KELLER RICHNER

**Suppléante :** Madame Stéphanie VIQUERAT EHINGER

**Madame Valérie JAGGI :**

Le groupe Radical vous propose les candidatures suivantes :

**Membres :** Monsieur Guy ANGELOZ  
Monsieur Albert MARTIN  
Monsieur François CHASSOT

**Suppléant :** Monsieur Yan ROSSIER

**Monsieur Stéphane BALET :**

Le groupe Socialiste vous propose, comme l'an dernier, les candidatures suivantes :

**Membres :** Madame Laurence BALET  
Madame Françoise WEISSBRODT  
Monsieur Jean-Marc COUSIN

**Suppléant :** Monsieur Bernard SCHALLENBERGER

**Monsieur le Président :**

Nous sommes donc en présence des candidatures suivantes :

**Pour les membres :**

Mesdames et Messieurs Laurence BALET, Heidi BOTTERON, Irène KELLER, Georgette ROMON, Françoise WEISSBRODT, Guy ANGELOZ, François CHASSOT, Jean-Marc COUSIN et Albert MARTIN.

**Pour les suppléants :**

Mesdames et Messieurs Marianne SAVARY, Stéphanie VIQUERAT EHINGER, Jean-Pierre CHAPUIS, Yan ROSSIER et Bernard SCHALLENBERGER.

Comme il y a 9 candidatures pour les 9 postes à repourvoir et 5 suppléants, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée.

**Vote à main levée :** tous les candidats sont élus à l'unanimité.

**Monsieur le Président :**

La Commission de gestion est donc au complet pour l'année 2005. Je félicite les membres de cette Commission pour leur élection et leur souhaite plein succès pour leur travail.

<b>13. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES</b>
---

**Monsieur le Président :**

La démission de Monsieur le Conseiller Armand RUDAZ laisse un siège vacant à la Commission des affaires immobilières. Il convient donc de le remplacer. J'attends une proposition.

**Madame Marie-Louise HEFTI :**

Le groupe Libéral propose, comme membre à la Commission des affaires immobilières, la candidature de Monsieur Laurent GABELLA. Monsieur Laurent GABELLA étant suppléant, je propose de nommer Monsieur Michel WERKLE comme suppléant.

**Monsieur le Président :**

Merci, Madame la Conseillère, d'avoir apporté de suite les précisions nécessaires.

Comme il n'y a qu'une candidature, je propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection, pour le poste à repourvoir, à main levée.

**Vote à main levée :** Monsieur Laurent GABELLA est élu à l'unanimité.

**Monsieur le Président :**

Monsieur le Conseiller, vous venez d'être élu membre de la Commission des affaires immobilières et je vous en félicite.

Nous passons donc à l'élection du membre suppléant, en la personne de Monsieur Michel WERKLE.

Comme il n'y a qu'une candidature, je vous propose, sauf avis contraire, d'approuver cette élection à main levée.

**Vote à main levée :** Monsieur Michel WERKLE est élu à l'unanimité.

**Monsieur le Président :**

Je félicite Monsieur Michel WERKLE pour cette élection.

**14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET INTERPELLATIONS**

**Question de Monsieur Pierre-André MICHOD (Collection Jules Verne, collection Yersin, Festival BD)**

Ma question s'adresse à Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL.

- Où en est-on avec la collection Jules Verne ?

Il y a plus d'un an, on a entendu parler de cette collection, offerte par un privé à Yverdon-les-Bains. Son installation pouvait être prévue au-dessus du café du Château et bénéficier ainsi de synergies avec les autres musées yverdonnois.

Peut-on aujourd'hui recevoir plus d'informations sur ce sujet, ainsi qu'un échéancier sur l'installation et la présentation de cette collection ?

A-t-on bien imaginé la chance fabuleuse que nous avons de recevoir une telle collection, je crois que c'est la plus belle au monde ?

Il me plairait que notre dicastère de la culture montre plus d'enthousiasme pour la réception de ce don, et ce autant vis-à-vis de notre population que du donateur.

La Ville d'Yverdon-les-Bains pourrait devenir un pôle important dans ce domaine :

- Le musée d'Ailleurs et surtout la collection Yersin, la collection Jules Verne et pourquoi pas le Festival de la BD.

Rappelons que le comité du Festival est très intéressé par la candidature d'Yverdon-les-Bains. Certes, les politiques valaisans à Berne ont crié très fort, comme ils savent le faire ; tout espoir n'est cependant pas perdu. Le Festival est une chose, si celui-ci venait à émigrer sous nos cieux radieux, c'est également son siège permanent qui s'installerait avec la magnifique et unique collection Hugo PRATT, voire même la création d'un centre national de la BD. Voilà des synergies qui méritent toute notre attention et qui permettraient à notre Ville un positionnement fort.

Si la collection Jules Verne venait à s'installer au-dessus du restaurant du Château, cela permettrait de remettre en valeur ce bâtiment historique et de peut-être coordonner des travaux de réfection avec le restaurant ; le tenancier allant changer, il sera sûrement prévu par le repreneur un rafraîchissement bienvenu.

Par avance, je remercie Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL de sa réponse, qu'il n'est pas obligatoirement nécessaire de donner aujourd'hui.

**Monsieur le Municipal Daniel von SIEBENTHAL :**

Je ne vais pas répondre entièrement à la question posée par Monsieur le Conseiller MICHOU ce soir.

Ce que je peux vous dire, c'est que nous accueillons avec enthousiasme la collection de Monsieur MARGOT. Je ne sais pas par quel biais vous prétendez que nous ne montrerions pas d'enthousiasme à ce sujet, mais nous ne pouvons pas aujourd'hui, en l'état, accueillir cette collection dans de bonnes conditions et nous sommes en

train de travailler, avec acharnement, pour trouver un local, pour l'aménager et pour accueillir dignement cette collection.

Nous avons des contacts réguliers avec Monsieur Jean-Michel MARGOT, qui vient plusieurs fois par année à Yverdon-les-Bains, qui est en contact avec Monsieur GYGER, Directeur Conservateur de la Maison d'Ailleurs et les choses se passent tout à fait harmonieusement. Il n'y a pas de problème, mais nous entendons mettre tous les atouts de notre côté pour que cette collection, non seulement puisse être stockée ici à Yverdon-les-Bains, mais qu'elle puisse être mise en valeur, exposée, utilisée et valorisée par des spécialistes comme par le grand public.

Rassurez-vous, cette collection viendra bien à Yverdon-les-Bains, dans des délais qui sont relativement proches. Monsieur MARGOT, dans un premier temps, avait souhaité faire don de cette collection au moment de sa mort, puis il est revenu sur sa décision et souhaite maintenant le faire au plus vite. C'est tant mieux pour nous et je peux vous assurer que dans un horizon de l'ordre de 18 à 24 mois, cette collection sera bien dans nos murs, dans tous les cas nous travaillons avec acharnement, comme je l'ai dit, pour y parvenir.

En ce qui concerne le Festival de bandes dessinées, il y a eu un effet d'annonce effectivement à la fin de l'année dernière lorsque la Ville de Sierre a décidé de renoncer à sa subvention annuelle de plus de Fr. 300'000.-. Le comité du Festival a lancé un appel à l'aide à d'autres villes de ce coin de pays pour qu'elles reprennent le Festival. Je crois que cet appel a été entendu, notamment par la Ville d'Yverdon-les-Bains, ou par des personnes résidant dans cette Ville pour reprendre ce Festival. Nous avons eu une séance avec les organisateurs et des contacts ont eu lieu entre les responsables yverdonnois et ceux du Festival. La balle est maintenant dans le camp du comité d'organisation du Festival de BD de Sierre, qui doit se déterminer et on sait, comme vous l'avez dit, que certains s'agitent dans le canton du Valais, pour maintenir ce Festival en Valais. Pour l'instant, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, c'est-à-dire que les tractations ont plutôt lieu entre Valaisans qu'entre Valaisans et Vaudois, mais nous suivons l'affaire de près.

### **Monsieur Pierre-André MICHOD :**

Je remercie beaucoup Monsieur le Municipal von SIEBENTHAL de sa réponse.

Il reste la petite question du premier et du deuxième étage du Café du Château. Comme on n'a pas de réponse pour l'instant pour la collection Jules Verne, je reviendrai peut-être une autre fois sur ce local. Est-ce qu'il est prévu d'y faire une fois des travaux ? Il semblerait que c'est une maison assez magnifique et surtout qui a une grande histoire à Yverdon-les-Bains. Je sais qu'on a beaucoup de rénovations ces temps, mais on a là à disposition une salle qui pourrait être utilisée.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Guy ANGELOZ (Jeux dangereux dans les collèges)**

Ma question s'adresse à la Municipalité.

Il me serait agréable de savoir quel Service s'occupe de l'entretien des jeux dans les collèges. J'ai été interpellé par des parents pour des jeux qui se trouvent au Collège des Quatre-Marronniers et qui présentent vraiment un danger.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

C'est le Service des Travaux et Environnement qui s'occupent des jeux et des parcs. Un projet a passé auprès de la prévention contre les accidents et on vous avait soumis un préavis d'environ Fr. 300'000.-. La moitié des travaux prévus ont été réalisés en 2004 et la deuxième moitié sera faite cette année.

Vous avez par exemple un service de réparation, systématiquement, sur les jeux des enfants. Nous avons commencé par les jeux du Jardin Japonais, qui ne dépend pas d'une école, mais qui est très fréquenté.

C'est un travail en profondeur, très important pour rendre les jeux conformes aux prescriptions en vigueur.

**Monsieur Guy ANGELOZ :**

Je remercie Monsieur le Municipal BURKHARD. Je suis tout de même un peu étonné, car nous avons enlevé un jeu qui se trouvait dans le jardin public des Quatre-Marronniers, parce qu'il était dangereux, et nous retrouvons le même à l'intérieur du préau du Collège des Quatre-Marronniers. Si vous avez un moment à l'occasion, je vais volontiers vous montrer cela.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Je ne peux pas vous répondre sur ce jeu-là, mais je pense qu'il s'agit d'une question de surface. Ce jeu a été démonté parce que la surface n'avait pas encore été refaite, en poreux et souple, pour amortir les chutes des enfants, cas échéant. Je me renseignerai et vous donnerai réponse ultérieurement.

**Monsieur Guy ANGELOZ :**

Je remercie Monsieur le Municipal pour sa réponse.

\* \* \* \* \*

---

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Locations salles Buffet CFF)**

Cher Cédric, premier Citoyen de la Ville d'Yverdon-les-Bains, Président du Conseil communal de cette même Ville.

En préambule, tu as précisé, on est tous égaux, mais je pense qu'il y a des protocoles à respecter et que, pour le public en général, pour nous en particulier, afin que cela ne devienne pas un club de contemporains, il faudrait continuer à respecter les formules de politesse... Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

J'ai une question qui s'adresse à notre collègue, membre de l'Exécutif, Monsieur le Municipal TREYVAUD :

Qu'en est-il des locations de salles du Buffet de la Gare ? La Municipalité, ou URBAT, est-elle au courant de quelque chose, avec SEGAFREDO ou les CFF, car il y a des sociétés locales qui cherchent des salles et on aimerait savoir s'il y a des tractations ou si la Municipalité va participer aux coûts de location, etc. ?

**Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER :**

Vous l'apprendrez par la Presse demain, l'inauguration des nouveaux locaux, des nouveaux commerces situés au Buffet de la Gare, a eu lieu cet après-midi. A cette occasion, j'ai eu la possibilité de rencontrer le gérant des lieux, Monsieur Benoît JAQUET, qui m'a remis sa carte à votre intention, Monsieur le Président de l'Union des sociétés locales. Je l'ai donc prié de vous contacter, ou vous pouvez le faire si vous en avez la possibilité plus tôt, pour précisément mettre au point et exploiter cette proposition qu'il a faite via les médias il y a quelques jours, de mettre à disposition des sociétés locales les locaux du Buffet à des prix tout à fait abordables. Il fait bien la distinction entre des locations pour des séminaires, des activités économiques et les sociétés locales qu'il a vraiment l'intention d'épauler dans leurs activités.

Je vous prie donc de prendre de prendre contact avec Monsieur Benoît JAQUET et vous remettrai sa carte tout à l'heure.

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ (Salon de massage à Yverdon-les-Bains)**

Dans la Feuille Officielle du 4 janvier – et là je m'adresse à vous en ma qualité de sportif, étant un très grand sportif devant l'écran de TV – je trouve en page 73 : « Création d'un club de remise en forme dans les locaux existants ».

Ma question va s'adresser au responsable de la Police et des Sports, à Monsieur le Municipal CARRARD, car dans la Feuille Officielle du 18 janvier, je lis : « Création d'un salon de massage et d'un bar à champagne ». Ma question est la suivante :

- S'agit-il d'un salon de massage sportif ou érotique ?

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

Il s'agit donc d'un salon de massage érotique, Monsieur le Conseiller, étant donné qu'il y a eu une correction, suite à la première publication qui était erronée. Celle-ci portait effectivement sur une appellation qui pouvait prêter à confusion et faire penser à une activité sportive – bien que la deuxième peut l'être, peut-être – mais c'est vers la deuxième appellation qu'il faut chercher l'orientation de ce salon. Pour cette raison, le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments a demandé une correction au niveau de cette publication.

**Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ :**

Je remercie Monsieur le Municipal et on se réjouit déjà !

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Roland FAVRE (Déneigement – couac du 19 janvier 05)**

Le 19 janvier dernier, il a neigé passablement et il s'est produit ce jour-là un couac entre deux Services. J'aimerais que la Municipalité nous explique comment elle va faire pour que, si possible, cela ne se reproduise pas, les mesures qu'elle a prises ou qu'elle va prendre.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Il y a eu éventuellement un couac, mais je ne crois pas que celui-ci a porté beaucoup à conséquence. La météo de Cointrin nous a annoncé de la neige ; le Service des Travaux a monté les lames en fin d'après-midi. A quatre heures du matin, il ne neigeait pas encore et les deux hommes de piquet sont allés se coucher avec leur Natel. Maintenant, je passe la parole à mon collègue CARRARD.

**Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD :**

C'est un vrai plaisir de poursuivre ... Il est simplement d'usage que les personnes en fonction à la Police avertissent l'homme de piquet du Service des Travaux. Il y a eu effectivement un couac, car l'ordre a été donné relativement tard, vers 7h. du matin, ce qui fait que le déneigement a pris un peu de retard.



C'est devant ce genre de situation que l'on peut considérer qu'on va s'améliorer et dorénavant, on fera en sorte que cela ne se reproduise plus. Je vous remercie.

**Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Il est bien clair que le Service des Travaux déneige en priorité les axes principaux, pour les ambulances, pour le Service du feu, également là où il y a des montées, Floreyres, le chemin de Bellevue. Ensuite, nous passons sur les trottoirs et là nous faisons le maximum pour qu'il n'y ait pas d'accident.

Malheureusement, nous avons dû déplorer un col du fémur cassé, le 19 janvier dernier. C'est malheureux, mais ce sont des choses qui arrivent dans toutes les villes et je crois que je peux remercier les employés du Service de la voirie et de la Police pour tout le travail qui a été fait ce jour-là, sans trop de problèmes.

**Monsieur Roland FAVRE :**

Je remercie Messieurs les Municipaux pour leur réponse ; c'était bien la réponse que j'attendais, mais je voulais que ces explications soient données à tous. Il est vrai que c'était exceptionnel. Cela fait 30 ans que j'habite à Yverdon, 26 ans à Floreyres et c'est la première fois que les bus ne peuvent pas passer. Ce matin-là, c'était tout de même un peu embêtant, car un trois essieux s'est tourné devant le passage sur voies à Floreyres, si bien que les bus n'ont pas pu passer jusqu'à 10 heures et ce jour-là, on en aurait eu besoin.

D'habitude, tout est parfaitement en ordre et je me joins à vous pour les remerciements.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Je vous rappelle que si vous désirez la parole, il suffit de la demander, je vous l'attribue.

Quelqu'un a-t-il d'autres interventions ?

\* \* \* \* \*

**Question de Monsieur Pascal BLUM (Préavis no 22 en suspens)**

Je suis premier membre à la Commission pour le préavis no 22/04 et je voudrais savoir si on peut avoir des nouvelles de la suite de ce préavis, étant donné que la Commission a siégé une fois lorsque le préavis était encore dans le dicastère des Travaux. Cela concerne l'aménagement des Rives du Lac et ce préavis est

maintenant dans le dicastère de Monsieur TREYVAUD. J'ai rencontré Monsieur BAERTSCHI dernièrement qui m'a présenté les changements intervenus.

Pourrait-on être renseigné sur la suite qui va être donnée ?

**Monsieur le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :**

Ce n'est pas tout à fait par hasard que vous avez rencontré Monsieur BAERTSCHI, Monsieur le Conseiller BLUM. C'est précisément à la demande du Service d'URBAT que cette rencontre a été organisée, parce qu'il semblait normal que le Président de la Commission qui avait déjà siégé soit tenu au courant de l'évolution du dossier.

Comme vous le savez, nous avons mandaté deux Bureaux pour donner leurs visions des choses et nous avons reçu leurs réponses qui n'étaient, ni l'une ni l'autre absolument satisfaisantes, si bien que le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, la Municipalité par la suite, ont essayé de faire une synthèse de ce que l'on souhaitait dans ce secteur. Cette synthèse a été validée par la Municipalité et le Service rédige actuellement le complément au rapport. Ce travail est actuellement en cours de rédaction et il sera vraisemblablement validé jeudi prochain, si bien que votre Commission pourra recevoir ce rapport avant la fin du mois de février. Nous espérons que votre Commission pourra statuer prochainement sur ce complément ou ce nouveau rapport – le choix définitif de la forme n'a pas encore été pris.

Ces vérifications ne sont pas fondamentales, mais il apparaissait nécessaire de faire intervenir un architecte paysagiste pour mieux fixer les choses. Vous savez aussi que la Municipalité souhaitait qu'il y ait une place des Fêtes et ces différents éléments ont été intégrés dans le document que vous allez recevoir.

**Monsieur Pascal BLUM :**

Je remercie Monsieur le Municipal de sa réponse. Il est vrai que je n'ai pas décidé, mais suggéré à Monsieur BAERTSCHI de reformuler le préavis, et je ne connaissais pas la suite.

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Y a-t-il d'autres interventions de la part des Conseillers ? Je me tourne vers le pouvoir exécutif et je demande si la Municipalité a des réponses à apporter au Conseil ?

\* \* \* \* \*

---

**Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur le Conseiller PILLONEL (Présence piétonnière des agents de la force publique dans le centre-ville).**

J'ai une réponse à apporter à Monsieur le Conseiller PILLONEL et à sa question posée dans la séance du 2 décembre 2004.

Je cite la première partie de votre intervention :

*« J'ai appris que samedi soir dernier, une bagarre à la rue du Lac a éclaté et que malgré la présence de la Police, cette dernière n'a fait aucune intervention pour tenter de limiter cette bagarre. Je trouve un peu dommage, par rapport à l'exemple que l'on donne aux jeunes, car si même la force publique n'intervient pas pour contrer ce genre de débordement, on ne peut effectivement pas trop se plaindre d'incivilités.*

Renseignements pris – ce que je vous avais promis - cela donne ceci : Il y a effectivement eu une bagarre le vendredi 26 novembre 2004 à 23h. environ, et non le samedi 27 novembre, mais cela est un détail.

La patrouille SP (Sécurité de proximité), ne s'est pas contentée de regarder benoîtement la bagarre - il y avait environ 40 personnes concernées par cette affaire-là, 40 protagonistes - mais la patrouille a fait appel à du renfort : 2 patrouilles de PS et une patrouille du DARD, soit 8 personnes.

Les principaux auteurs ont été interpellés, identifiés et dénoncés. Un des antagonistes a menacé les autres avec une arme à feu, lesquels l'ont désarmé et jeté au loin cette arme de poing. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une parfaite imitation d'un Smith&Wesson. Je ne crois pas que l'on peut dire que la Police n'a pas agi ce soir-là et qu'en l'occurrence, elle n'a pas fait son travail.

La deuxième partie de votre intervention :

*« Est-ce que la Municipalité maintient sa volonté de lutter contre l'incivilité dans notre Commune ? Si oui, comment entend-elle mener cette politique en la matière ? »*

Bien sûr que la Municipalité maintient sa volonté de lutter contre les incivilités dans notre Commune, par une présence soutenue sur le territoire, et par une bonne coordination avec le CIR Nord et les autres partenaires préoccupés par ces problèmes. Notre sécurité de proximité fait un travail considérable qui se reflète dans le rapport d'activité transmis hebdomadairement à la Municipalité. Il est donc hors de question d'imaginer un relâchement dans ce secteur, bien au contraire.

Troisième et dernière partie de votre intervention, je cite toujours :

« *Quelle est la doctrine d'engagement de la Police municipale d'Yverdon-les-Bains, dans des cas comme celui que j'ai mentionné ?* »

La doctrine d'engagement de la Police municipale est de pouvoir répondre à l'ensemble des problèmes liés à la sécurité sur le territoire communal, et si besoin est, de se faire épauler par les forces de la Police cantonale. Pour le reste c'est, comme je vous avais répondu, un problème d'opérationnel, que nous laissons le soin de gérer aux professionnels que sont les cadres de notre Police municipale.

J'espère ainsi, Monsieur le Conseiller, vous avoir rassuré et aussi avoir répondu à vos questions.

**Monsieur le Président :**

Merci Monsieur le Municipal. Monsieur le Conseiller PILLONEL n'ayant pas droit à la parole, je crois cependant qu'il serait satisfait de votre réponse !

\* \* \* \* \*

**Monsieur le Président :**

Y a-t-il d'autres réponses de la part de la Municipalité ? Y a-t-il d'autres interventions de la part du Conseil ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous arrivons ainsi au terme de notre ordre du jour. Je vous remercie de votre participation et remercie également le public pour son assiduité.

Pour autant qu'il y ait de la matière, je vous donne rendez-vous au jeudi 3 mars prochain et je lève cette séance en vous souhaitant une bonne nuit.

Il est 21h38.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Cédric PILLONEL

Claudine RIEBEN

Président

Secrétaire

---

**TABLE DES MATIERES**  
**du procès-verbal de la séance du Conseil communal**  
**du 3 février 2005**

	Pages
1. Appel .....	1
Discours de Monsieur le Président .....	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2004 .....	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2004 .....	3
4. Assermentations.....	4
5. Communications du Président.....	5
6. Communications de la Municipalité .....	6
7. Préavis no 36/04 concernant une demande de crédit d'étude de Fr. 84'000.- pour l'aménagement d'un ascenseur au Château. (Monsieur Yves-Olivier JACCARD, rapporteur).....	10
8. Préavis no 41/04 concernant une demande d'investissement de Fr. 67'000.- pour l'aménagement d'une déchetterie à la Marive. (Madame Adine PERRET, rapporteuse) .....	11
9. Préavis no 42/04 concernant une demande d'investissement de Fr. 886'000.- pour entreprendre les travaux de la 2 <sup>ème</sup> étape du plan décennal de réfection des bâtiments scolaires. (Monsieur Walter MULLER, rapporteur) .....	14
10. Préavis no 43/04 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'710'000.- pour des travaux d'assainissement au Collège Léon-Michaud. (Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur) .....	17
11. Préavis no 44/05 concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 3'630'000.- pour des travaux de surélévation au Collège Léon-Michaud. (Monsieur Patrik DURUZ, rapporteur) .....	23
12. Election de la Commission de gestion pour 2005.....	25
13. Election d'un membre à la Commission des affaires immobilières.....	26
14. Propositions individuelles et interpellations .....	27

---

<i>Question de Monsieur Pierre-André MICHOU</i> ( <i>Collection Jules Verne, collection Yersin, Festival BD</i> ) .....	27
<i>Question de Monsieur Guy ANGELOZ</i> ( <i>Jeux dangereux dans les collèges</i> ) .....	30
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ</i> ( <i>Locations salles Buffet CFF</i> ) .....	31
<i>Question de Monsieur Jean-Hugues SCHÜLÉ</i> ( <i>Salon de massage à Yverdon-les-Bains</i> ) .....	31
<i>Question de Monsieur Roland FAVRE</i> ( <i>Déneigement – couac du 19 janvier 05</i> ) .	32
<i>Question de Monsieur Pascal BLUM</i> ( <i>Préavis no 22 en suspens</i> ) .....	33
<i>Réponse de Monsieur le Municipal Jean-Daniel CARRARD à Monsieur le Conseiller PILLONEL</i> ( <i>Présence piétonnière des agents de la force publique dans le centre-ville</i> ) .....	35

---

<http://www.yverdon-les-bains.ch/>

Les procès-verbaux sont disponibles sur ce site  
(Chemin d'accès : Autorités - Conseil communal – Décisions – Archives des décisions)